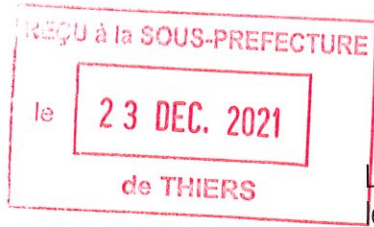


SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 13
votants : 15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an Deux Mille Vingt et Un le 21 décembre à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 08/12/2021

PRESENTS : MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F,
MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S.,
MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,
MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L.
M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

OBJET : AAC-Mission complémentaire CPGF HORIZON **Répartition financière entre les 3 syndicats CPGF-HORIZON**

Monsieur le Président explique au Comité que, dans le cadre de la rédaction du futur Contrat Territorial des AAC de Pont-du-Château et Vinzelles, une mission complémentaire a été demandée à CPGF HORIZON concernant la rédaction de la stratégie et de la feuille de route. Un devis a été établi par CPGF HORIZON pour cette mission, dont le montant s'élève à 1 592.00€ HT.

Le financement de cette prestation supplémentaire doit être réparti entre les 3 syndicats signataires du premier Contrat Territorial- Basse Limagne, Dore-Allier et Rive Gauche de la Dore.

Le Comité syndical doit donner son accord pour la signature d'une convention de répartition financière sur les mêmes bases que les précédentes, à savoir :

- 15% pour Dore-Allier
- 20% pour Rive Gauche de la Dore
- 65% pour Basse-Limagne.

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le : **23 DEC. 2021**
Publié le : **24 DEC. 2021**

.../...

Le Comité syndical, les explications du Président entendues, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le devis pour la prestation complémentaire du cabinet d'études CPGF-HORIZON,
- Valide la répartition financière entre les 3 syndicats,
- Autorise le Président à signer la convention de répartition financière correspondante.

Fait et délibère, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus

Le Président,



Vincent MAZELIER

Le Président,



Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

23 DEC. 2021

24 DEC. 2021

.../...